



concours de HAUTBOIS SOLO 1^{ère} catégorie

mardi 14 mai 2019

Règlement du concours

1 - Objet

Un concours est ouvert à l'Orchestre de Picardie en vue de recruter :

Un hautbois solo (1^{ère} catégorie)

La prise de fonction est prévue le 8 octobre 2019.

2 - Conditions d'accès au concours

Peuvent concourir tous les candidats de quelque nationalité que ce soit, sous réserve des lois en vigueur dans les Etats de l'Union Européenne. Toutefois, à valeur égale, priorité sera donnée aux candidats français et aux ressortissants de l'Union Européenne.

Tout candidat doit satisfaire aux conditions générales suivantes :

- Etre majeur,
- Jouir de ses droits civiques,
- Pour les étrangers, être en situation régulière vis-à-vis des lois régissant l'immigration (une photocopie des pièces doit être jointe au dossier),
- Posséder les conditions d'aptitudes physiques requises pour l'exercice de la fonction.

Chaque candidat doit produire un dossier de candidature, comprenant la fiche d'inscription, une photo d'identité récente et un curriculum vitae

(dossier complet à envoyer par mail à xochitl.delattre@orchestredenicardie.fr ou par courrier postal à Orchestre de Picardie 45 rue Pointin 80000 Amiens).

Le dimanche 12 mai et lundi 13 mai matin, le candidat pourra bénéficier, s'il le désire, des services de l'accompagnateur du concours. La durée de la répétition avec le pianiste sera de 30 minutes environ.

Ces répétitions auront lieu à Paris, au CNSMDP (Conservatoire National Supérieur de Musique et Danse de Paris) – Plateau n°5

Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.

Les copies des traits d'orchestre seront envoyées par courriel après réception du **dossier de candidature complet**.

DATE LIMITE DU DÉPOT DES CANDIDATURES : DIMANCHE 5 MAI 2019



Une convocation sera envoyée au candidat dans les 10 jours précédant le concours.

3 - Déroulement des épreuves

Les candidats convoqués devront se présenter à **8h45** le mardi 14 mai 2019 pour le tirage au sort de l'ordre de passage.

Le concours comporte 4 épreuves d'œuvres et traits d'orchestre imposés.

La première épreuve se déroule derrière paravent.

A chaque épreuve le jury a la faculté d'interrompre le candidat à tout moment. Chaque épreuve est éliminatoire.

Le jury est souverain dans ses décisions (adjonction d'une épreuve supplémentaire ou interruption du déroulement des épreuves).

Le jury a la faculté, selon le niveau du concours, de pourvoir ou non le poste offert.

Dans le cas de refus par un candidat du poste offert, le jury peut proposer de procéder à un second vote ou de réentendre le candidat placé en seconde position.

4 - Conditions d'emploi

Sauf arrangement particulier entre les deux parties, la **prise de fonction est prévue le 8 octobre 2019.**

Le candidat reçu au concours devra fournir les pièces suivantes :

- une fiche d'état-civil,
- un extrait de casier judiciaire (moins de 3 mois),
- un relevé d'identité bancaire.

Le candidat reçu est engagé sous contrat à durée indéterminée assorti d'une période d'essai renouvelable de 3 mois. Cette période d'essai sera prorogée d'une durée égale à celle des absences cumulées pour maladie dépassant 6 jours ouvrables, des congés octroyés pour engagements antérieurs et des périodes de congés payés annuels.

La direction peut renouveler cette période d'essai pour une durée maximale de 3 mois.

Au cours de cette période, l'artiste musicien peut sur notification écrite, donner son congé sans indemnité et moyennant le respect d'un préavis de 15 jours ouvrables.

Durant cette même période la direction peut, sur notification écrite dûment motivée, signifier son congé à l'artiste musicien, sans indemnité et moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

L'artiste musicien doit une priorité absolue à son emploi à l'orchestre. Il est tenu de se conformer au statut du personnel artistique.



5 - Rémunération

Le salaire brut mensuel de base au 1^{er} janvier 2019 est de : 3 295,76€.

- (pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter Mme Xóchitl Delattre)

6 – Programme

Premier tour – derrière paravent

W.A. MOZART Concerto pour hautbois en ut KV 314 - 1^{er} mouvement avec cadence
(édition Bärenreiter BA 4856-90)

L. van BEETHOVEN Symphonie n°3 – 2^{ème} mouvement : *de mesure 8 à mesure 47*

Deuxième tour

R. STRAUSS Concerto pour hautbois - 1^{er} mouvement et 2nd mouvement avec cadence
(édition Boosey & Hawkes)

J.S. BACH Cantate BWV 82 « Ich habe genug » - 1.Aria : *de mesure 7 à 34*

Troisième tour

G. ROSSINI L'échelle de soie – ouverture : *mesure 5 à mesure 21 ; mesure 37 à mesure 53*

F. MENDELSSOHN Symphonie n°3 – 2nd mouvement : *de mesure 83 à mesure 100*

F. MENDELSSOHN Songe d'une nuit d'été – Scherzo : *de mesure 9 à mesure 54*

F. SCHUBERT Symphonie n° 9 « La Grande » - 2nd mouvement : *de mesure 8 à mesure 30*

J. BRAHMS Concerto pour violon - 2nd mouvement : *de mesure 3 à 32*

G. BIZET Symphonie en ut - 2nd mouvement : *du début à 3 mesures avant repère 27 ; de 10^{ème} mesure après repère 29 à fin.*

M. RAVEL le Tombeau de Couperin – Prélude : *du début à repère 2 ; de repère 8 à repère 9-
Forlane* : *de repère 1 à repère 2 ; de repère 6 à repère 7 -* Menuet : *du début à repère 3 ; de repère 9 à repère 10 et
de repère 15 jusqu'à la fin du menuet.*

I. STRAVINSKY Suite de Pulcinella – Serenata : *de repère 8 à repère 10 –* Toccata : *de 4^{ème} mesure après
repère 67 à 1 mesure avant repère 70 -* Gavotta : *de repère 73 à repère 74 ; variation 1a de repère 77 à repère 81*

Quatrième tour

Avec l'harmonie.